



COMPTE RENDU SUCCINCT **COMITE SYNDICAL**

SÉANCE DU 16 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux le seize mai, à huit heures trente, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en Mairie de SAINT-ANDRÉ, sous la présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf mai deux mille vingt-deux.

Étaient présents : 18

Antoine PARRA (T), Olivier BATLLE (S), Jean-Michel SOLE (T), José ANGULO (T), Roland CASTANIER (T), Christian NAUTE (T), François COMES (T), Huguette PONS (T), Marie-Pierre SADOURNY (T) Bruno GALAN (T), Bernard PIERA (T), Samuel MOLI (T), Nathalie REGOND-PLANAS (T), Michel ANDRODIAS (T), Yves PORTEIX (T), Jean-Luc BOFILL (T), Christian NIFOSI (T), Pierre DALOU (T).

Étaient excusés : 3

Michel VIZERN (T), Jean VILA (S), Alexandre PUIGNAU (T),

Autres personnes présentes :

Jean-Paul SAGUE délégué suppléant (Communauté de communes ACVI), Gilbert CRITELLI délégué suppléant (Communauté de communes ACVI), Jean-Christophe DELMER (délégué suppléant Communauté de communes ACVI), Gisele LAPORTE déléguée suppléante (Communauté de communes du Vallespir), Joseline LAFON (adjoindte au Maire de Maureillas las Illas).

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de procurations : 0

Nombre de membres votants présents : 18

Nombre de votants : 18

Secrétaire de Séance : Monsieur Samuel MOLI

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président du Syndicat Mixte du SCOT LITTORAL SUD.

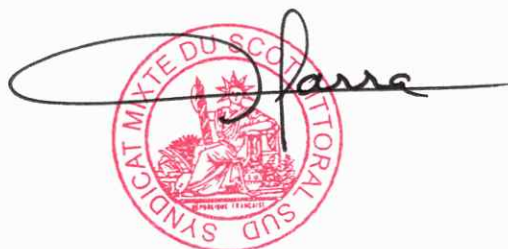
À l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022,
- **PROCEDE** à l'installation de M. Michel Vizern, élu de la commune de Maureillas las Illas, en qualité de membre titulaire au sein du Comité Syndical du SCOT littoral Sud.
- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte à l'association Open IG.

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte au projet d'observatoire mutualisé de l'occupation des sols Interdépartemental (OCS ID)
- **APPROUVE** le dépôt d'une demande de subvention au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) pour le soutien des SCOT 2022
- **DONNE** un avis **FAVORABLE** sur le projet de centrale Photovoltaïque déposé sur la commune de Vivès **SOUS RESERVE** que :
 - Soient mises en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de limiter son impact dans le paysage et sur l'environnement.
 - Soient mises en œuvre toutes les mesures nécessaires afin d'atténuer et compenser la fragmentation ou le morcellement des espaces qui pourrait être généré par l'installation.
 - L'installation n'engendre pas de consommation d'espace dans les conditions prévues par la loi Climat et Résilience, à savoir, qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques, biologiques, hydriques et climatiques ainsi que le potentiel agronomique du sol, et, qu'elle ne soit pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elle est implantée.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16 mai 2022,

Le Président,
Antoine PARRA.

A red circular stamp of the Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud is visible. The stamp contains a central emblem and the text 'SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD' around the perimeter. A black ink signature, 'A. Parra', is written over the stamp.